

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le premier jour du mois d'avril en l'an deux mille quatorze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 30 heures.

Présents :                   **LE MAIRE :**  
  Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
  Gratien Tardif  
  Jean-Pierre Ducruc  
  Michel Routhier  
  Catherine Marquis  
  Guy Boucher  
  Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 3 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 04 mars 2014
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
  - Tarification des locaux et ameublement 2014/2015

Règlement d'emprunt numéro 515-2013

  - Acceptation de l'offre
  - Modalités de l'emprunt
  - Solde non utilisé
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
- 5) Congrès annuel
  - L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)
  - L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
  - L'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives (AQAIRS)
- 6) Demande d'aide financière
  - Coopérative jeunesse de services de Lotbinière
- 7) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Engagement de M. Marin Lafleur, pompier volontaire

Appareils respiratoires (2)

  - Soumission(s) et octroi de contrat
- 8) Aménagement/urbanisme/développement
  - Comité consultatif d'urbanisme
    - Dépôt du procès-verbal de la séance du 19 mars 2014
  - Modifications au règlement 387-2007 relatif au plan d'urbanisme (intégration de l'îlot déstructuré numéro 33102-07 et ajout d'une référence aux zones de contraintes associées aux mouvements de terrain)

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014**

- Modifications au règlement 388-2007 des permis, certificats et d'administration (intégration des modifications au chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière et correction de certaines lacunes)
- Modifications au règlement 389-2007 de zonage (intégration des modifications au chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière, intégration des changements au plan d'urbanisme et correction de certaines lacunes)

### Dérogation mineure

- Dossier Mme Pauline Gaudreault et M. Denys Hébert, lot 3 591 694 (Demers et Guérard construction)

### Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Dossier Ferme Jacolu enr., lot 3 590 560

### Agrandissement du périmètre urbain

- Mandat pour identifier et délimiter les milieux humides du secteur 1 (12.5 ha)

## 9) Voirie

### Réfection à la rue Laurier (projet n° 154-07-0839)

- Décompte progressif n° 4 (ministère des Transports du Québec)

## 10) Hygiène du milieu

Règlement n° 522-2014 concernant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière dans les cours d'eau municipaux du ruisseau Petit Saut branche n° 6 et du ruisseau St-Eustache branche n° 32

- Adoption du règlement

## 11) Loisirs et culture

### Comité de la Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Croix

- Prévisions budgétaires et nominations

### Chalet des loisirs

- Décompte progressif n° 3 (Groupe Castonguay inc.)

## 12) Varia

### Comité d'embellissement 2014

- Démission de Mme Renée Cormier, secrétaire

### Fédération québécoise des municipalités

- Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal (art. 357, 358, 360.1 L.E.R.M.)

- Dépôt

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

072-2014

## **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

073-2014

## **PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 04 MARS 2014**

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 04 mars 2014 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014**

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

074-2014

**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**MUNICIPALITÉ**

**SALAIRES DE MARS 2014**

SALAIRES BRUTS DU 23 FÉVRIER AU 22 MARS 2014	MAIRE & CONSEILLERS	19 796.54
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	8 612.00
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADE, POMPIERS, DÉNEIGEMENT, MACHOIRES VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, PAT. EXTÉRIEURE & POLYVALENTE	45 420.14
	AVANTAGES SOCIAUX	6 088.99
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>79 917.67</b>

**INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE MARS 2014**

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	120 522.51
	<b>TOTAL</b>	<b>200 440.18</b>

**COMPTES PAYÉS DE MARS 2014 – RATIFICATION**

<b>ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.</b>		<b>4 013.21 (1)</b>	
241400521	ENTR. & REP. - DEGRILLEUR	4 013.21	PIÈCES POUR RÉPARATIONS
<b>ASSOCIATION TOURISTIQUE CHAUDIERE-APPALA</b>		<b>229.95 (1)</b>	
211000310	DEPLAC. ET REPRESENTATION DES ELUS	229.95	INSCRIPTION GRAND PRIX TOURISME 2014 (MAIRE & MAIRE SUPPLÉANT)
<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA</b>		<b>1 114.45 (1)</b>	
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	72.01	DIESEL KUBOTA
270135631	DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	58.00	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	86.80	ESSENCE DAKOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	78.93	ESSENCE DAKOTA
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	63.78	DIESEL KUBOTA
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	58.75	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	135.00	ESSENCE SAVANA
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	95.00	ESSENCE SENTIERS PÉDESTRES
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	24.85	FRAIS ULTRAMAR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	109.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-11.01	ESCOMPTE ULTRAMAR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	77.49	ESSENCE DAKOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	135.50	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	130.35	ESSENCE SAVANA
<b>BELL MOBILITÉ PAGETTE P/R</b>		<b>49.99 (1)</b>	
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	49.99	SERVICE FÉVRIER 2014
<b>BIOLAB - DIVISION THETFORD</b>		<b>103.18 (1)</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	122.62	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	-19.44	CRÉDIT ANALYSE D'EAU
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>202.52 (1)</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES	202.52	REMISE FÉVRIER 2014
<b>DISTRIBUTION BRUNET INC.-QUÉBEC</b>		<b>27.59 (1)</b>	
232000650	PIÈCES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	27.59	DÉGRAISSEUR
<b>EPLF</b>		<b>13 554.56 (1)</b>	
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	1 789.01	DÉNEIGEMENT TROTTOIRS AJOUT RUE LAURIER 5e VERS.
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	1 401.39	DÉNEIGEMENT TROTTOIRS AJOUT RUE LAFLAMME 5e VERS.
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	5 099.52	DÉNEIGEMENT TROTTOIRS 5e VERS.
233003443	NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	5 264.64	DÉNEIGEMENT CÔTE & RUE DU BATEAU 5e VERS.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014

<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>11 679.42 (11)</b>	
259000681	ELECT. - CHALET SPORTS 787157	-111.04	CRÉDIT SERVICE
259000681	ELECT. - CHALET SPORTS 787157	-407.22	CRÉDIT SERVICE
259000681	ELECT. - CHALET SPORTS 787157	2 069.29	BRANCHEMENT NOUVELLE BOÎTE ÉLECTRIQUE
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	4 139.64	SERVICE JANVIER 2014
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	1 252.35	SERVICE JANVIER 2014
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	383.75	SERVICE JANVIER 2014
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	759.52	SERVICE JANVIER 2014
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	99.24	SERVICE JANVIER 2014
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	2 024.46	SERVICE JANVIER 2014
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	101.40	SERVICE JANVIER 2014
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	126.86	SERVICE JANVIER 2014
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 112.15	SERVICE FÉVRIER 2014
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	129.02	SERVICE FÉVRIER 2014
<b>INTERFAS EN FIDUCIE</b>		<b>2 941.91 (2)</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 480.01	POLICE 0048842 FÉVRIER 2014
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 461.90	POLICE 0048842 MARS 2014
<b>LES ENTREPRISES J.-R. AUGER</b>		<b>13 509.56 (1)</b>	
233000443	NEIGE - RUES VILLAGE	13 509.56	DÉNEIGEMENT RUES 5e VERS.
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>		<b>13 896.92 (1)</b>	
233050443	NEIGE - CONTRAT RURAL	329.90	AJOUT PROLONGEMENT 2e RANG OUEST 4e VERS.
233050443	NEIGE - CONTRAT RURAL	13 567.02	DÉNEIGEMENT S/RURAL 4e VERS.
<b>LES HARMONIQUES DE STE-CROIX</b>		<b>500.00 (1)</b>	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	500.00	APPUI FINANCIER 2014
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>6 904.05 (1)</b>	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 904.05	QUOTE-PART ÉVALUATION 2e VERS.
<b>MAXI MÉTAL INC.</b>		<b>29 009.00 (1)</b>	
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	29 009.00	REMB. DÉPÔT DE GARANTIE CAMION UNITÉ D'URGENCE
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>8 190.56 (1)</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	535.43	REMISE FÉVRIER 2014
5513825000	RQAP A PAYER	398.95	REMISE FÉVRIER 2014
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	1 281.29	REMISE FÉVRIER 2014
5513850000	R.R.Q. A PAYER	2 728.82	REMISE FÉVRIER 2014
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	3 246.07	REMISE FÉVRIER 2014
<b>NOVICOM 2000 INC.</b>		<b>79.10 (1)</b>	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	79.10	RÉPARER RADIO & HAUT-PARLEUR
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>128.13 (1)</b>	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	6.43	FILTRE
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	0.81	BOULONS
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	39.95	PIÈCES & ACCESSOIRES
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	16.07	ATTACHE VELCRO
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	41.94	HUILE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	6.88	PILE
241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	16.05	BOULONS & ÉCROUS
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>3 609.93 (1)</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	984.99	REMISE FÉVRIER 2014
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	2 624.94	REMISE FÉVRIER 2014
<b>SERV.CANADIEN SERRURES BANCAIRES LTÉE</b>		<b>328.83 (1)</b>	
261000527	AMEUBL. & ÉQUIP. - URBANISME	328.83	RÉPARATION SERRURE CLASSEUR
<b>SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUE</b>		<b>1 256.68 (2)</b>	
222000455	IMMATRICULATION	906.07	IMMATRICULATION 2014
222000455	IMMATRICULATION	350.61	IMMATRICULATION 2014
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>784.36 (1)</b>	
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.33	SERVICE MARS 2014
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	114.30	SERVICE MARS 2014
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	72.97	SERVICE MARS 2014
261000331	TELEPHONE-URBANISME	87.78	SERVICE MARS 2014
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	219.04	SERVICE MARS 2014
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.33	SERVICE MARS 2014
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	163.61	SERVICE MARS 2014
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>122.97 (1)</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.99	SERVICE AVRIL 2014
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.99	SERVICE AVRIL 2014
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.99	SERVICE AVRIL 2014

Paiement : 112 236.87

## COMPTES À PAYER DE MARS 2014

<b>ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.</b>		<b>5 030.16 (1)</b>	
2305020725	MACH, OUTILL. EQUIP- U/EAU POT	5 030.16	FOURNITURE & INSTALLATION SONDES DE NIVEAU (3)
<b>AREO-FEU LTEE</b>		<b>137.97 (1)</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	137.97	ÉCUSSENS INC.
<b>ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE</b>		<b>747.80 (1)</b>	
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	747.80	SERVICE AVRIL À JUIN 2014
<b>BUROCOM ENR.</b>		<b>137.92 (1)</b>	
211000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE ÉLUS	137.92	RÉPARATION PORTABLE (JEAN-PIERRE DUCRUC)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014

<b>C.J. PICARD INC.</b>		<b>121.19</b> (1)
5513100000	COMPTES A PAYER	121.19 REMBOURS. DE TAXES
<b>CAM-TRAC BERNIERES INC.</b>		<b>39.23</b> (2)
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	16.87 PEINTURE POUR KUBOTA
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	22.36 PEINTURE POUR KUBOTA
<b>DEL DEGAN, MASSÉ &amp; ASSOCIÉS INC.</b>		<b>5 601.58</b> (1)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	5 601.58 SERVICE URBANISME FÉV. 2014
<b>FEDERATION QUEBECOISE DES</b>		<b>85.90</b> (1)
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	15.50 FRAIS TRANSPORT
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	40.42 FRAIS TRANSPORT
241200322	FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	11.37 FRAIS TRANSPORT
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	18.61 FRAIS TRANSPORT
<b>FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN</b>		<b>3 248.23</b> (1)
292109840	USINE EAU -INT. 218-1995	3 248.23 INTÉRÊTS RÉGL. 218-1995
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>12.00</b> (1)
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	12.00 AVIS MUTATION
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>11 604.49</b> (2)
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	84.60 SERV. SUPP. CÔTES DU NORD & DES SOUS-BOIS
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	5 375.05 SERVICE FÉVRIER 2014
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 144.84 SERVICE FÉVRIER 2014
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>723.54</b> (1)
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	89.80 SERVICE FÉVRIER 2014
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	633.74 SERVICE FÉVRIER 2014
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>5 050.07</b> (2)
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	2 343.12 SERVICE MARS 2014
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 706.95 SERVICE MARS 2014
<b>ICETEC REFRIGERATION INC.</b>		<b>7 128.45</b> (1)
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	7 128.45 AJOUT DIFFUSEUR (VENTILATION) SALLE ROBERT-DAIGLE
<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>277.38</b> (3)
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	28.74 PANCARTES POUR S/PÉDESTRES
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	81.93 AFFICHES C/FAMILLES
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	166.71 ENVELOPPES BLANCHES # 10
<b>LAROSE &amp; FILS LTEE</b>		<b>411.75</b> (1)
270120660	PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	411.75 PRODUITS NETTOYANTS
<b>LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE</b>		<b>298.94</b> (1)
219000494	COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	298.94 ABONNEMENT ANNUEL
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>		<b>591.47</b> (2)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	436.25 BRIS D'AQUEDUC RUE BOURQUE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	155.22 SABLE (RÉSERVE)
<b>LES SERVICES JAG INC.</b>		<b>23.63</b> (1)
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	23.63 PIÈCES & ACCESSOIRES
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>14 305.96</b> (6)
261000670	URBANISME - PAPETERIES	18.00 PLANS (9) S/PÉDESTRES
247000951	QUOTE-PART MRC - ENV. ET PGMR	416.71 QUOTE-PART ENVIRONNEMENT
270290951	QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE	1 344.84 QUOTE-PART CULTURE &
212000951	QUOTE-PART MRC - COUR MUNICIPALE	754.52 QUOTE-PART COUR MUNICIPALE
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	2 910.12 QUOTE-PART SÉC. INCENDIE
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIRE	8 861.77 QUOTE-PART ENFOUISSEMENT
<b>MINISTRE DES FINANCES - REGIE DU CINEMA</b>		<b>59.25</b> (1)
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	59.25 RENOUVELLEMENT PERMIS
<b>MUN. SAINT-ANTOINE-DE-TILLY</b>		<b>809.90</b> (2)
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	500.00 HABIT DE PROTECTION USAGÉ
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	309.90 ENTRAIDE FEU AU 98 RUE DU
<b>NATIONAL VACUUM SAI.</b>		<b>5 730.36</b> (3)
241400445	GESTION BOUES - DEGRILLEUR	1 103.76 NETTOYER STATION DÉGRILLEUR
241500445	GESTION BOUES - ST. POMPAGE	931.30 NETTOYER STATIONS LECLERC &
241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	7 168.69 POMPER BASSIN DE RÉTENTION
241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	-3 473.39 CRÉDIT BASSIN DE RÉTENTION
<b>PETITE CAISSE</b>		<b>10.90</b> (1)
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	10.90 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>22.95</b> (1)
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	22.95 GLUCOSE P/R
<b>PORTE DE GARAGE SM</b>		<b>294.74</b> (1)
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	294.74 INSPECTION & ENTRETIEN PORTES
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>190.63</b> (9)
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	27.97 HUILE
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	6.42 FILTRE
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	23.52 PIÈCES & ACCESSOIRES
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	16.05 PIÈCES & ACCESSOIRES
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	5.73 BOUCHE FENTES
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	55.11 PEINTURE & PINCEAU
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	9.52 COLLE CONTACT
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	6.71 PEINTURE
241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	2.29 CLÉ (1)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014

270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	4.58	CLÉS (2)
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	32.73	SCELLANT & COUVRE JOINTS
<b>SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN</b>		<b>57.10</b>	<b>(1)</b>
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	57.10	ENTRAIDE FEU AU 6200 RUE PRINCIPALE
<b>SOUDURE STE-CROIX ENR.</b>		<b>33.34</b>	<b>(1)</b>
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	23.00	SOUDER ROULEAU
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	10.34	HUILE
<b>TELUIS MOBILITE</b>		<b>124.86</b>	<b>(1)</b>
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	-26.60	SERVICE MARS 2014
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.40	SERVICE MARS 2014
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	57.86	SERVICE MARS 2014
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.40	SERVICE MARS 2014
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	23.40	SERVICE MARS 2014
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.40	SERVICE MARS 2014
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>48.23</b>	<b>(1)</b>
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	48.23	SERVICE AVRIL 2014

**Paiement : 63 039.33**

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 04-2014

075-2014

### TARIFICATION DES LOCAUX ET AMEUBLEMENT 2014/2015

	<u>Tarifs actuels</u> <u>résolution</u> <u># 055-201</u>	<u>Tarifs</u> <u>révisés</u> <u>2014</u>
<b>1) <u>LOCATION</u></b>		
- Salle des métiers 472 p.c. (référence résolution n° 122-2013)	55,05/mois	55,85/mois
- Chevaliers de Colomb 937 p.c.	332,92/an	337,90/an
- Club de l'âge d'or	1 325,90/an	1 345,80/an
- Salles pour locations privées		
- salle de conférence	50,05/fois	50,80/fois
- salle des Chevaliers	100,20/fois	101,70/fois
- cuisine	11,75/fois	11,90/fois
- Salle Robert-Daigle 5,333. p.c. + ménage	242,55/fois 21,35/heure	246,20/fois 21,65/heure

**Prix spécial à l'occasion de funérailles :**

- salle des Chevaliers	63,55/fois	64,50/fois
- salle Robert-Daigle	133,38/fois	135,40/fois

**Prix spécial à l'occasion de la période des Fêtes :**

(réunions familiales - moins de 65 personnes)		
- salle Robert-Daigle	112,05/fois	113,75/fois

**NOTE :**

Le coût comprend l'électricité, le chauffage et les frais d'entretien.

**2) AMEUBLEMENT (POUR CITOYEN DE SAINTE-CROIX SEULEMENT)**

- Location de tables en bois	4,15/chac.	4,20/chac.
- Location de tables en PVC	6,45/chac.	6,55/chac.
- Location de chaises	0,65/chac.	0,65/chac.
- Location casiers appartenant à la municipalité *	50.00/chac.	50.00/chac.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014

\* La municipalité se dégage de toutes responsabilités quant aux contenus et valeurs des biens y étant entreposés dans l'éventualité de tous sinistres. Cette responsabilité incombe au locataire.

### 3) PRIX SPÉCIAL :

#### 3.1 Les organismes para-municipaux :

- L'Office municipal d'habitation

La location pour toute salle sera gratuite pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante; la municipalité n'aura pas à encourir de frais supplémentaires pour le ménage de la salle Robert-Daigle ; toute utilisation subséquente sera chargée selon les tarifs réguliers en vigueur.

#### 3.1.1 Les comités para-municipaux :

- Comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste

Ce comité continuera de profiter des privilèges leur étant accordés par la résolution numéro 117-2002 en autant que ces privilèges soient utilisés que pour les fins auxquelles ils ont été formés.

#### 3.2 Les organismes suivants :

- Cercle de Fermières de Ste-Croix
- Chambre de commerce de Lotbinière
- Les Harmoniques de Sainte-Croix inc.
- Les Joyeux Pionniers inc. (Club de l'Age d'Or)
- Club de patinage artistique de Sainte-Croix
- Club des Préretraités de Lotbinière est
- Conseil Paroissial de Pastoral de Ste-Croix (y incluant la fête de la Majorité)
- Entraide Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix
- Hockey mineur de Lotbinière inc. « Section Ste-Croix »
- Le Théâtre de Lotbinière
- Les Chevaliers de Colomb # 3178
- Maison Annick inc.
- 153 Groupe Scout Pointe-Platon

#### Salle Robert-Daigle seulement :

- a) Le coût de location sera moindre pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante, à l'exception des frais de ménage.

- Coût de location :	64,05/1 <sup>er</sup> fois	65,00/1 <sup>er</sup> fois
- Ménage :	21,35/heure	21,65/heure

- b) Utilisation subséquente :

- Coût de location :	242,55/fois	246,20/fois
- Ménage :	21,35/heure	21,65/heure

Tout autre organisme non-cité aux présentes et ne faisant pas l'objet de dispositions contraires, le tarif régulier est alors applicable.

Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêtés ou cédés à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014

### 4) EXCEPTIONS :

#### Les organismes et comités de Sainte-Croix :

- Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix inc.
- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Centre culturel & sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- M.R.C. de Lotbinière \*

- Coût de location des salles : gratuit
- Ménage : gratuit

Cette gratuité est reconnue dans le cadre de leur activité et en autant qu'il y aura redistribution en tout ou en partie des profits ainsi réalisés à remettre à la municipalité et/ou au Centre culturel et sportif de Sainte-Croix ou que leur activité profite à toute la communauté.

\* M.R.C. : Une seule gratuité reconnue annuellement dans le cadre de la réunion des maires.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule et applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Augmentation moyenne de ± 1,5 %.**

### RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 515-2013

076-2014

#### ACCEPTATION DE L'OFFRE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier**

**APPUYÉ PAR : Guy Boucher**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 08 avril 2014 au montant de 266 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 515-2013. Ce billet est émis au prix de 98,18800 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

14 700 \$	1,85000 %	08 avril 2015
15 100 \$	2,10000 %	08 avril 2016
15 600 \$	2,25000 %	08 avril 2017
15 900 \$	2,55000 %	08 avril 2018
204 800 \$	2,70000 %	08 avril 2019

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

077-2014

#### MODALITÉS DE L'EMPRUNT

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Sainte-Croix souhaite emprunter par billet un montant total de 266 100 \$ :

- Règlement d'emprunt numéro 515-2013 décrétant l'achat d'une unité d'urgence ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés pour un montant de 266 100 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;



**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier**

**APPUYÉ PAR : Michel Cameron**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 266 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 515-2013 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 08 avril 2014;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015 -	14 700 \$
2016 -	15 100 \$
2017 -	15 600 \$
2018 -	15 900 \$
2019 -	16 300 \$ (à payer en 2019)
2019 -	188 500 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la municipalité de Sainte-Croix émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 08 avril 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 515-2013, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

078-2014

**SOLDE NON UTILISÉ**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a entièrement réalisé l'objet du règlement dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

**ATTENDU QU'**une partie de ce règlement a été financée de façon permanente;

**ATTENDU QU'**il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QUE** le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du ministère;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié à l'annexe pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix modifie le règlement identifié à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement du montant de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014**

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**Annexe**

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention			
515-2013	281 628 \$	281 628 \$	294 542 \$	266 100 \$				28 442 \$	15 528 \$

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

079-2014

**COMPTES À PAYER**

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES DE MARS 2014**

SALAIRES BRUTS DU 23 FÉVRIER AU 22 MARS 2014	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 970.40
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	11 757.00
	AVANTAGES SOCIAUX	2 281.37
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>18 008.77</b>

**INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE MARS 2014**

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>18 008.77</b>

**COMPTES PAYÉS DE MARS 2014 – RATIFICATION**

<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>226.08 (1)</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	226.08	REMISE FÉVRIER 2014
<b>INTERFAS EN FIDUCIE</b>	<b>2 747.79 (2)</b>	
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 379.18	POLICE 0048842 FÉVRIER 2014
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 368.61	POLICE 0048842 MARS 2014

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014

<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>3 944.05</b>	<b>(1)</b>
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 509.15	REMISE FÉVRIER 2014
5513850000	R.R.Q. A PAYER	1 443.80	REMISE FÉVRIER 2014
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	461.13	REMISE FÉVRIER 2014
5513820000	RQAP A PAYER	225.98	REMISE FÉVRIER 2014
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	303.99	REMISE FÉVRIER 2014
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>1 802.61</b>	<b>(1)</b>
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	619.00	REMISE FÉVRIER 2014
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 183.61	REMISE FÉVRIER 2014
<b>ROGERS SANS-FIL</b>		<b>54.62</b>	<b>(1)</b>
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	54.62	SERVICE JANVIER 2014
<b>SHAW DIRECT</b>		<b>43.90</b>	<b>(1)</b>
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - STARCHOICE	43.90	SERVICE MARS 2014
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>320.34</b>	<b>(1)</b>
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	320.34	SERVICE MARS 2014

**Paiement : 9 139.39**

## COMPTES À PAYER DE MARS 2014

<b>ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.</b>		<b>5 030.16</b>	<b>(1)</b>
2305020725	MACH, OUTILL. EQUIP- U/EAU POT	5 030.16	FOURNITURE & INSTALLATION SONDES DE NIVEAU (3)
<b>AREO-FEU LTEE</b>		<b>137.97</b>	<b>(1)</b>
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	137.97	ÉCUSSENS INC.
<b>ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE</b>		<b>747.80</b>	<b>(1)</b>
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	747.80	SERVICE AVRIL À JUIN 2014
<b>BUROCOM ENR.</b>		<b>137.92</b>	<b>(1)</b>
211000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE ÉLUS	137.92	RÉPARATION PORTABLE (JEAN-PIERRE DUCRUC)
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>79.41</b>	<b>(3)</b>
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	32.55	FOURNITURES DE BUREAU
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	12.38	FOURNITURES DE BUREAU
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	34.48	FOURNITURES DE BUREAU
<b>C.J. PICARD INC.</b>		<b>121.19</b>	<b>(1)</b>
5513100000	COMPTES A PAYER	121.19	REMBOURS. DE TAXES
<b>CAM-TRAC BERNIERES INC.</b>		<b>39.23</b>	<b>(2)</b>
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	16.87	PEINTURE POUR KUBOTA
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	22.36	PEINTURE POUR KUBOTA
<b>DEL DEGAN, MASSÉ &amp; ASSOCIÉS INC.</b>		<b>5 601.58</b>	<b>(1)</b>
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	5 601.58	SERVICE URBANISME FÉV. 2014
<b>FEDERATION QUEBECOISE DES</b>		<b>85.90</b>	<b>(1)</b>
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	15.50	FRAIS TRANSPORT
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	40.42	FRAIS TRANSPORT
241200322	FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	11.37	FRAIS TRANSPORT
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	18.61	FRAIS TRANSPORT
<b>FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN</b>		<b>3 248.23</b>	<b>(1)</b>
292109840	USINE EAU -INT. 218-1995	3 248.23	INTÉRÊTS RÉGL. 218-1995
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>12.00</b>	<b>(1)</b>
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	12.00	AVIS MUTATION
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>11 604.49</b>	<b>(2)</b>
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	84.60	SERV. SUPP. CÔTES DU NORD & DES SOUS-BOIS
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	5 375.05	SERVICE FÉVRIER 2014
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 144.84	SERVICE FÉVRIER 2014
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>723.54</b>	<b>(1)</b>
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	89.80	SERVICE FÉVRIER 2014
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	633.74	SERVICE FÉVRIER 2014
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>5 050.07</b>	<b>(2)</b>
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	2 343.12	SERVICE MARS 2014
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 706.95	SERVICE MARS 2014
<b>ICETEC REFRIGERATION INC.</b>		<b>7 128.45</b>	<b>(1)</b>
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	7 128.45	AJOUT DIFFUSEUR (VENTILATION) SAI I F ROBERT-DAIGI F
<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>277.38</b>	<b>(3)</b>
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	28.74	PANCARTES POUR S/PÉDESTRES
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	81.93	AFFICHES C/FAMILLES
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	166.71	ENVELOPPES BLANCHES # 10
<b>LAROSE &amp; FILS LTEE</b>		<b>411.75</b>	<b>(1)</b>
270120660	PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	411.75	PRODUITS NETTOYANTS
<b>LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE</b>		<b>298.94</b>	<b>(1)</b>
219000494	COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	298.94	ABONNEMENT ANNUEL
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>		<b>591.47</b>	<b>(2)</b>
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	436.25	BRIS D'AQUEDUC RUE BOURQUE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	155.22	SABLE (RÉSERVE)
<b>LES SERVICES JAG INC.</b>		<b>23.63</b>	<b>(1)</b>
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	23.63	PIÈCES & ACCESSOIRES

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014

<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>14 305.96 (6)</b>	
261000670	URBANISME - PAPETERIES	18.00	PLANS (9) S/PÉDESTRES
247000951	QUOTE-PART MRC - ENV. ET PGMR	416.71	QUOTE-PART ENVIRONNEMENT
270290951	QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE	1 344.84	QUOTE-PART CULTURE & PATRIMOINE
212000951	QUOTE-PART MRC - COUR MUNICIPA	754.52	QUOTE-PART COUR MUNICIPALE
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	2 910.12	QUOTE-PART SÉC. INCENDIE
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIRE	8 861.77	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT
<b>MINISTRE DES FINANCES - REGIE DU CINEMA</b>		<b>59.25 (1)</b>	
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	59.25	RENOUVELLEMENT PERMIS
<b>MUN. SAINT-ANTOINE-DE-TILLY</b>		<b>809.90 (2)</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	500.00	HABIT DE PROTECTION USAGÉ
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	309.90	ENTRAIDE FEU AU 98 RUE DU BATEAU
<b>NATIONAL VACUUM SAI.</b>		<b>5 730.36 (3)</b>	
241400445	GESTION BOUES - DEGRILLEUR	1 103.76	NETTOYER STATION DÉGRILLEUR
241500445	GESTION BOUES - ST. POMPAGE	931.30	NETTOYER STATIONS LECLERC &
241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	7 168.69	POMPER BASSIN DE RÉTENTION
241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	-3 473.39	CRÉDIT BASSIN DE RÉTENTION
<b>PETITE CAISSE</b>		<b>10.90 (1)</b>	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	10.90	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>22.95 (1)</b>	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	22.95	GLUCOSE P/R
<b>PORTE DE GARAGE SM</b>		<b>294.74 (1)</b>	
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	294.74	INSPECTION & ENTRETIEN PORTES
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>190.63 (9)</b>	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	27.97	HUILE
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	6.42	FILTRE
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	23.52	PIÈCES & ACCESSOIRES
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	16.05	PIÈCES & ACCESSOIRES
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	5.73	BOUCHE FENTES
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	55.11	PEINTURE & PINCEAU
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	9.52	COLLE CONTACT
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	6.71	PEINTURE
241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	2.29	CLÉ (1)
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	4.58	CLÉS (2)
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	32.73	SCELLANT & COUVRE JOINTS
<b>SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN</b>		<b>57.10 (1)</b>	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	57.10	ENTRAIDE FEU AU 6200 RUE
<b>SOUDURE STE-CROIX ENR.</b>		<b>33.34 (1)</b>	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	23.00	SOUDER ROULEAU
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	10.34	HUILE
<b>TELUS MOBILITE</b>		<b>124.86 (1)</b>	
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	-26.60	SERVICE MARS 2014
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.40	SERVICE MARS 2014
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	57.86	SERVICE MARS 2014
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.40	SERVICE MARS 2014
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	23.40	SERVICE MARS 2014
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.40	SERVICE MARS 2014
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>48.23 (1)</b>	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	48.23	SERVICE AVRIL 2014

**Paiement : 63 039.33**

### CONGRÈS ANNUEL

080-2014

#### L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ)

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'autoriser le directeur du Service des incendies de Sainte-Croix, M. Marcel Daigle, à participer au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, lequel se tiendra du 17 au 20 mai 2014 à Montréal.

Que les frais d'inscription au montant de 442,65 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une séance ultérieure.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014

081-2014

### L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame France Dubuc, à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, lequel se tiendra du 11 au 13 juin 2014 au Centre des congrès de Québec.

Que les frais d'inscription au montant de 573,72 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée à la directrice générale pour couvrir ses frais de déplacement, sur présentation de factures et reçus à une séance ultérieure.

082-2014

### L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (AQAIRS)

**IL** est proposé par Catherine Marquis, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des loisirs, M. Gérald Plamondon, à participer au congrès de l'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives, lequel se tiendra du 25 au 28 mai 2014 à Saguenay.

Que les frais d'inscription au montant de 454,15 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc..

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur des loisirs pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une séance ultérieure.

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

083-2014

### COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE LOTBINIÈRE

Madame Élyse Lemay, représentante pour cet organisme, est présente à cette assemblée;

**ATTENDU QUE** la Coopérative jeunesse de services en est à sa treizième édition, laquelle a démarré ses opérations à Sainte-Croix à l'été 2002;

**ATTENDU QUE** la création de la coopérative a été initiée par des concitoyens de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** cette coopérative a comme objectif de répondre au besoin de trouver un emploi d'été, initier les jeunes au fonctionnement démocratique d'une association, à l'organisation collective de travail, à la gestion coopérative et aux rouages du marché;

**ATTENDU QUE** l'activité est offerte aux jeunes fréquentant l'école secondaire Pamphile-Le May;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de verser à Coopérative jeunesse de services de Lotbinière une somme de 300,00 \$ pour un plan de visibilité Argent à titre d'appui financier dans le cadre de leur activité pour la saison estivale 2014.

### SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

084-2014

### ENGAGEMENT DE M. MARIN LAFLEUR, POMPIER VOLONTAIRE

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'engager monsieur Marin Lafleur de Sainte-Croix pour agir à titre de pompier volontaire au sein du Service des incendies de Sainte-Croix, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014

### APPAREILS RESPIRATOIRES (2)

085-2014

#### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Deux (2) soumissions reçues :

- Aréo-Feu Ltée 10 002,83 \$
- Protection Incendie CFS Ltée 10 371,43 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Aréo-Feu Ltée pour le prix de 10 002, 83 \$, taxes incluses.

### AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

#### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

##### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2014

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 19 mars 2014.

086-2014

#### MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 387-2007 RELATIF AU PLAN D'URBANISME (INTÉGRATION DE L'ÎLOT DÉSTRUCTURÉ NUMÉRO 33102-07 ET AJOUT D'UNE RÉFÉRENCE AUX ZONES DE CONTRAINTES ASSOCIÉES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN)

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de réviser le Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 387-2007 afin d'intégrer l'îlot déstructuré numéro 33102-07 à la réglementation d'urbanisme ainsi que d'ajouter une référence aux zones de contraintes associées aux mouvements de terrain;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette modification au règlement numéro 387-2007;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter les modifications demandées, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

087-2014

#### MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 388-2007 DES PERMIS, CERTIFICATS ET D'ADMINISTRATION (INTÉGRATION DES MODIFICATIONS AU CHAPITRE 7 DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LOTBINIÈRE ET CORRECTION DE CERTAINES LACUNES)

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de réviser le Règlement relatif aux permis, certificats et d'administration numéro 388-2007 afin d'intégrer à la réglementation les modifications au chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière ainsi que de corriger certaines lacunes qui ont un impact sur la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette modification au règlement numéro 388-2007;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter les modifications demandées, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

088-2014

#### MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 389-2007 DE ZONAGE (INTÉGRATION DES MODIFICATIONS AU CHAPITRE 7 DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LOTBINIÈRE, INTÉGRATION DES CHANGEMENTS AU PLAN D'URBANISME ET CORRECTION DE CERTAINES LACUNES)

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de réviser le Règlement de zonage numéro 389-2007 afin d'intégrer à la réglementation les modifications au chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière et les changements au plan d'urbanisme ainsi que de corriger certaines lacunes qui ont un impact dans l'interprétation du règlement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette modification au règlement numéro 389-2007;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement, d'accepter les modifications demandées, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

### **DÉROGATION MINEURE**

089-2014

#### **DOSSIER MME PAULINE GAUDREULT ET M. DENYS HÉBERT, LOT 3 591 694 (DEMERS ET GUÉRARD CONSTRUCTION)**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de Mme Pauline Gaudreault et M. Denys Hébert (Demers et Guérard Construction) localisée au : 80, côte des Sous-Bois, Sainte-Croix, lot 3 591 694, qui vise à permettre au requérant de construire une galerie empiétant de 2,75 mètres en cour avant soit 0,95 mètre de plus que ce qui est permis au règlement de zonage en vigueur (ART. 9.1 du règlement 389-2007).

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure de Mme Pauline Gaudreault et M. Denys Hébert (Demers et Guérard Construction), lot 3 591 694, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

### **DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

090-2014

#### **DOSSIER FERME JACOLU ENR., LOT 3 590 560**

**ATTENDU** la résolution numéro 017-2013;

**ATTENDU** la demande de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) datée du 11 février 2014 à l'effet qu'elle a appris qu'une partie du site visé est utilisée également à des fins commerciales par l'entreprise Forfait Marco inc., qui effectue du déneigement dans la région de Québec et que des éclaircissements doivent être apportés;

**ATTENDU** la demande de la Ferme Jacolu enr. à l'effet de morceler le lot 3 590 560 pour permettre de séparer la résidence de la ferme céréalière afin d'inclure tous les bâtiments. La superficie totale demandée est de 8 207,1 mètres carrés, soit le 5 000 mètres carrés de droit acquis et 3 207,1 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** le demandeur s'engage auprès du conseil municipal de Sainte-Croix à ce qu'il n'y ait pas d'entreposage de machineries de déneigement sur le lot 3 590 560;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme à la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de confirmer que la demande de Ferme Jacolu enr., lot 3 590 560 est conforme à la réglementation municipale.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014**

**AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

091-2014

**MANDAT POUR IDENTIFIER ET DÉLIMITER LES MILIEUX HUMIDES  
DU SECTEUR 1 (12.5 HA)**

ATTENDU l'offre de service professionnel de Groupe Hémisphères inc. datée du 24 mars 2014 relativement à la préparation d'un rapport sur la délimitation et la caractérisation des milieux humides dans les milieux boisés et les milieux perturbés ainsi que la caractérisation sommaire des écosystèmes dans les milieux naturels et recherche d'espèces à statut précaire, pour un montant de 2 050,00 \$, taxes en sus;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de mandater Groupe Hémisphères inc. pour la préparation dudit rapport selon l'offre présentée.

**VOIRIE**

**RÉFECTION À LA RUE LAURIER (PROJET N° 154-07-0839)**

092-2014

**DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 (MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU  
QUÉBEC)**

ATTENDU la résolution numéro 172-2013;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer au ministère des Transports du Québec, la somme de 2 278 \$ relativement aux honoraires professionnels pour la surveillance des travaux à la réfection de la rue Laurier, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 685619 datée du 04 mars 2014.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**RÈGLEMENT N° 522-2014 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE  
SPÉCIALE RELATIVEMENT AUX INTERVENTIONS FAITES PAR LA  
MRC DE LOTBINIÈRE DANS LES COURS D'EAU MUNICIPAUX DU  
RUISSEAU PETIT SAUT BRANCHE N° 6 ET DU RUISSEAU ST-  
EUSTACHE BRANCHE N° 32**

093-2014

**ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lotbinière a compétence en matière de gestion des cours d'eau pour le territoire de Sainte-Croix selon les dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article n° 979 du Code municipal du Québec et de l'article n° 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur les biens-fonds imposables des contribuables y intéressés de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour l'exécution de travaux décrétés dans les cours d'eau municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 04 mars 2014;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron**

**APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le règlement numéro 522-2014 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014

**QUE** le règlement numéro 522-2014 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 522-2014 entrera en vigueur conformément à la loi.

### LOISIRS ET CULTURE

#### COMITÉ DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE DE SAINTE-CROIX

094-2014

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET NOMINATIONS

Dépôt par le comité organisateur des prévisions budgétaires des activités de la Fête nationale du Québec pour la journée du lundi 23 juin 2014.

##### COMITÉ ORGANISATEUR

Recettes :	6 047,07 \$
Dépenses :	10 174,62 \$
Déficit prévu :	4 127,55 \$

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires telles que présentées pour un déficit prévu de 4 127,55 \$ du comité organisateur, lequel sera résorbé par la municipalité jusqu'à concurrence de 5 000,00 \$.

**QUE** la municipalité agisse en partenariat avec le comité organisateur, lequel devra nous produire la programmation et un bilan complet à la fin des activités.

Fonds de roulement municipal 2013 : 1 297,07 \$

##### COMITÉ ORGANISATEUR

- Mme Nathalie Beaulieu, présidente
- M. Richard Bédard, vice-président
- Mme Chantal Lauzé
- M. Louis Laliberté
- M. Réal Laroche, FADOQ
- Mme Sophie Guimond, Entraide Ste-Croix
- Mme Lucile Noël Gauthier, Entraide Ste-Croix
- M. Jacques Marion, collaboration spéciale
- Collaboration des pompiers (sécurité sur le terrain, pour les feux d'artifices et de joie)

**QUE** Mme Nathalie Beaulieu, présidente, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2014.

### CHALET DES LOISIRS

095-2014

#### DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3 (GROUPE CASTONGUAY INC.)

**ATTENDU** la résolution numéro 179-2013;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de payer à « Groupe Castonguay inc. » la somme de 4 677,43 \$ relativement à l'installation de la boîte électrique pour les lumières extérieures suite à la démolition du chalet des loisirs, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 59483 datée du 18 mars 2014.

### VARIA

#### COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

096-2014

#### DÉMISSION DE MME RENÉE CORMIER, SECRÉTAIRE

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014

M. Jacques Gauthier annonce la démission de Mme Renée Cormier.

**IL** est proposé par Catherine Marquis, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la démission de madame Renée Cormier à titre de secrétaire et de membre du comité d'embellissement, à compter du 25 février 2014, et de lui transmettre nos sincères remerciements pour son dévouement et le travail accompli tout au cours de ces années.

### FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

097-2014

#### DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'**en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

**CONSIDÉRANT QUE**, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

**CONSIDÉRANT** le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la fédération;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

**DE** transmettre copie de la résolution aux personnes suivantes : madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et première ministre du Québec, monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

#### DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. 357, 358, 360.1 L.E.R.M.)

##### DÉPÔT

Dépôt des déclarations pécuniaires modifiées de deux membres du conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

- Michel Cameron
- Gratien Tardif

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2014**

**PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU  
RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

- Information concernant les diffuseurs installés à la salle Robert-Daigle.
- Information concernant la démolition du chalet des loisirs.

098-2014

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 12 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

France Dubuc  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.